



Contrat de travail lors accident du travail ?

Par **laurence64**, le **30/10/2008 à 15:35**

Bonjour, rnj'ai signé le 11 octobre 2008 deux contrats CDD (le premier du 13/10/2008 au 18/10/2008 et le deuxieme pour la periode du 20/10/2008 au 25/10/2008) dans une enseigne de grande distribution.rnLe 13/10/08, j'ai eu un accident du travail et j'ai ete arrêté jusqu'au 31/10/2008.rnJe me suis renseignée sur l'etat de mon CDD qui normalement aurait du etre suspendu le temps de mon arret et reprendre apres le 31/10. rnMon employeur nie cela en me disant que je ne dois pas travailler apres mon arret vu que mon contrat se finissait le 25/10.rnJe ne sais plus quoi penser et ne voudrait pas me retrouver en faute vis a vis de mon employeur.rnDE plus, mon medecin m'a prolongé de 10jours. rnDois je envoyer mon arret a mon employeur meme si mon contrat se finissait le 25/10?rnQu'en est il de mon contrat signé pour la periode du 20 au 25/10?rnMerci d'avance